



Contact : Didier
Tél : 06 84 19 16 90 / E-mail : info@caprace.com
www.caprace.fr

RAID D'ORIENTATION MAROC

- Du 03 au 13 mai 2022
 Du 25 octobre au 04 novembre 2022

FICHE D'INSCRIPTION p.1/2

- T1 : Roadbook
 T2 : Accompagné

RENSEIGNEMENTS PARTICIPANTS

	PILOTE					CO-PILOTE				
NOM										
Prénom										
Adresse										
Code postal - Ville - Pays										
Téléphone domicile										
Téléphone bureau										
Portable										
E-mail										
Date et lieu de naissance										
Nationalité										
Passeport n°										
Date et lieu de délivrance										
Date d'expiration										
Taille	S	M	L	XL	XXL	S	M	L	XL	XXL

RENSEIGNEMENTS VEHICULE ENGAGÉ

Catégorie	<input type="checkbox"/> 4x4	<input type="checkbox"/> 4x2	<input type="checkbox"/> SSV
Marque Modèle			
Type de carburant	<input type="checkbox"/> Diesel	<input type="checkbox"/> Essence	
Propriétaire			
Immatriculation			
Année			

Le véhicule doit obligatoirement répondre aux exigences du code de la route.

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

	Pour le Pilote	Pour le Co-Pilote
NOM Prénom		
Lien de parenté		
Téléphone		



Agence de Voyages 4x4 :

EIRL VOYAGEUR – 107 IMPASSE MONTAGNY – 42210 SAINT LAURENT LA CONCHE – France
E-mail : contact@voyageur-tout-terrain.fr – Tél. : 04 77 28 33 39
SIRET : 513 825 448 00022 – APE : 7912Z – Immatriculation : ATOUT France IM042180003
Garantie Financière : GROUPAMA 4000716198 – R.C.P. : HISCOX HSXPM310012408



Contact : Didier
Tél : 06 84 19 16 90 / E-mail : info@caprace.com
www.caprace.fr

RAID D'ORIENTATION MAROC

- Du 03 au 13 mai 2022
- Du 25 octobre au 04 novembre 2022

FICHE D'INSCRIPTION p.2/2

ENGAGEMENT

	TARIF AVANTAGE*	TARIF	Nb	MONTANT
VEHICULE	650 €	700 €		
PILOTE	650 €	700 €		
PASSAGER	650 €	700 €		
PASSAGER – 15 ANS (dans la même chambre)	300 €	300 €		
OPTION SINGLE	200 €	200 €		
TOTAL :				

*Applicable pour tout dossier d'inscription reçu avec acompte encaissé avant le 01/03/2022 pour le raid de mai, et avant le 31/08/2022 pour le raid d'octobre 2022.

➔ **Supplément location balise de suivi pour la catégorie « Roadbook » uniquement (150 €) ←**
A régler ultérieurement - Nous consulter.

MODALITES DE REGLEMENT

Les informations vous seront communiquées en fonction de l'actualité.
Aucun règlement n'est accepté d'ici là.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Retourner à VOYAGEUR, par mail ou par courrier, pour chacun des participants, copie de :

- ❖ Passeport (validité 6 mois minimum après la date du retour)
- ❖ Permis de conduire
- ❖ Carte Grise du véhicule engagé
- ❖ Attestation d'assurance du véhicule (Les dates du raid doivent être couvertes)

Ainsi que :

- ❖ Les pages 1 et 2 de cette fiche de pré-inscription

En signant cette fiche d'engagement, le participant reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et du Règlement inhérent au CapRace 2022 :

	NOM Prénom ↓	« Lu et approuvé » ↓	Date ↓	Signature ↓
①				
②				
③				
④				



Agence de Voyages 4x4 :

EIRL VOYAGEUR – 107 IMPASSE MONTAGNY – 42210 SAINT LAURENT LA CONCHE – France
E-mail : contact@voyageur-tout-terrain.fr – Tél. : 04 77 28 33 39
SIRET : 513 825 448 00022 – APE : 7912Z – Immatriculation : ATOUT France IM042180003
Garantie Financière : GROUPAMA 4000716198 – R.C.P. : HISCOX HSXPM310012408

REGLEMENT RAID CapRace MAROC

2022

Concernant la catégorie Roadbook uniquement

**Ce raid n'est pas une course,
toute obligation de vitesse est exclue et chacun peut rouler à son rythme.**
Un classement est prévu, uniquement basé sur la distance parcourue et la validation de passage de points de contrôle.

Article 1 : CAPRACE 2022 est ouvert à tout 4X4, SUV, SSV.

Article 2 : CAPRACE se déroule au Maroc du 03 au 13 mai 2022, et du 25 octobre au 04 novembre 2022..

Article 3 : Les vérifications administratives et techniques s'effectuent avant le départ de la première étape. Tous les points de l'Article 7 seront vérifiés. Un étalonnage de compteur est fait sur une base de 10 km pour chaque véhicule.

Article 4 : Chaque véhicule reçoit au départ de chaque étape un carton de pointage à faire valider à chaque CP et à l'arrivée de l'étape. Celui-ci sert à effectuer le classement.

Article 5 : Tout équipage doit pointer au maximum à l'heure limite prévues aux contrôles de départ et d'arrivée même s'il ne fait pas l'étape. Un concurrent terminant l'étape avec la voiture balai doit impérativement pointer au contrôle d'arrivée.

Article 6 : Les heures d'ouverture et de fermeture du contrôle de départ ainsi que les délais impartis vous sont communiquées chaque soir au briefing.

Article 7 : Equipement obligatoire au départ de chaque étape (vérification possible par l'organisation à tout moment) : Compteurs kilométriques qui fonctionnent, le général et le journalier ; numéro de participant (fourni) ; road-book (fourni) ; GPS ; VHF fonctionnant sur une fréquence supérieure à 146 000 (ligne directe sur batterie) ; nécessaire pour prendre des photos (appareil photo ou téléphone) ; carte du pays (Michelin 742) ; feux à main de détresse (2) ; téléphone portable désimlocké pouvant recevoir une carte marocaine et/ou téléphone satellite ; miroir ; lampe de poche ; boussole ; sangle et manilles ; pelle, plaques de désensablage ; protection moteur ; 5 litres d'eau minimum par personne ; petite trousse de pharmacie ; nécessaire de camping : autonomie de carburant pour 400 km ; balise de géolocalisation à louer.

L'absence ou le non fonctionnement de l'un des équipements cités dans cet article peut entraîner l'interdiction de prendre le départ de l'étape ou l'exclusion du raid.

Vous pouvez ajouter accessoirement à cette liste (conseillé) un terra-trip ou une appli de calcul de distance.

Article 8 : La ceinture de sécurité doit IMPERATIVEMENT être mise pour toute les personnes à bord du véhicule et pour toute la durée du raid. Le non port de celle-ci, constaté par un membre de l'organisation (départ, CP, arrivée ou autre), entraîne l'exclusion du raid pour l'équipage complet.

Article 9 : Le classement est basé sur la somme de points de pénalité distribués (non validation de CP, km en plus ou moins, etc...).

La distance parcourue par chaque véhicule est déterminée par un relevé de compteur à l'arrivée de l'étape ou tout autre endroit du parcours.

La pénalité kilométrique est égale à la différence entre les kilomètres parcourus par le véhicule et le kilométrage du road-book au point de relevé.

Les vainqueurs seront les concurrents ayant le moins de points à la fin du raid pour chaque tracé.

Tout concurrent remis sur le bon chemin par l'organisation se voit appliquer la pénalité « intervention de l'organisation : 20 points »

Tout concurrent pris en charge par l'organisation se voit appliquer les pénalités de chaque CP plus la pénalité d'arrivée à partir de sa prise en charge.

Si un concurrent décide de ne pas effectuer l'itinéraire du road-book, il doit impérativement se présenter au départ ainsi qu'à l'arrivée dans les horaires d'ouvertures prévus. La pénalité appliquée correspond à la totalité des CP du jour.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une étape, il doit impérativement en informer l'organisation ; il se voit appliquer une pénalité globale comprenant : non départ, non arrivée, totalité des CP.

La pénalité arrivée est appliquée lorsqu'un concurrent ne donne pas son carton au contrôle d'arrivée ou aux personnes responsables du classement même tardivement, et ceci même s'il arrive avec des membres de l'organisation.

Tout classement affiché le soir n'est que provisoire, il peut être modifié soit suite à une réclamation, soit pour une arrivée tardive, soit suite à une décision des responsables.

Article 10 : Pénalités

Kilomètre de différence :	1	point
CP manqué :	10	points (ou plus si annoncé au briefing)
Carton perdu :	20	points
Intervention de l'Organisation :	20	points
Non pointage de départ :	20	points
Non pointage d'arrivée :	20	points + le kilométrage le plus élevé des concurrents

**Bien qu'un classement existe, le CAPRACE reste un raid
où la convivialité et la bonne humeur doivent primer sur le résultat.**

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement Raid jusqu'au départ du raid.



Agence de Voyages 4x4 :

EIRL VOYAGEUR – 107 IMPASSE MONTAGNY – 42210 SAINT LAURENT LA CONCHE – France
E-mail : contact@voyageur-tout-terrain.fr – Tél. : 04 77 28 33 39
SIRET : 513 825 448 00022 – APE : 7912Z – Immatriculation : ATOUT France IM042180003
Garantie Financière : GROUPAMA 4000716198 – R.C.P. : HISCOX HSXPM310012408